COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 MARS 2016
20H30

Présents : Le Maire Anne Marie BASSERAS, Didier LEGER, Bernard LAGARDE, Gérard PAGES, Sophie ESTEULLE, Jean-Marc ANDRIEUX, Fernand CUMINETTI, Jean-Luc ROUAN, Rémy PISTRE, Jean-Luc PIALAT, Isabelle RIUDAVETZ.

Absents : Jean-Bernard ROUZOUL, Colette COCA, Clotilde SARRAILLER, Mathieu GALY.

Procurations : Jean-Bernard ROUZOUL à Anne Marie BASSERAS,
Colette COCA à Jean-Luc PIALAT,
Clotilde SARRAILLER à Isabelle RIUDAVETZ,
Mathieu GALY à Jean-Marc ANDRIEUX.

Votants : 15.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20H38.

Mr Jean-Luc Pialat est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 5 février 2016 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour des points suivants :

- 12) Autorisation d'embaucher Mr Christophe Tolsau
- 13) Autorisation de créer un poste d'Adjoint technique principal 2° classe
- 14) Autorisation de nommer un employé municipal Adjoint technique principal 2° classe
- 15) Autorisation de supprimer un poste d'Adjoint technique 1° classe
- 16) Autorisation de demander une réserve parlementaire de 1 000 € à Mme la Députée
- 17) Affectation de l'excédent de fonctionnement CCAS 2015

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

1) Approbation du compte administratif communal 2015
2) Approbation du compte de gestion communal du receveur 2015
3) Approbation du compte administratif CCAS 2015
4) Approbation du compte de gestion CCAS du receveur 2015
5) Affectation de l'excédent des comptes de fonctionnement de la commune 2015
6) Affectation de l'excédent des comptes d'investissement de la commune 2015
7) Autorisation de participer au financement du Fonds Unique Habitat (FUH)
8) Autorisation de payer l'indemnité du percepteur
9) Autorisation de vendre la parcelle cadastrée section D n° 3245 d'une surface de 176 m2 au prix de 6 160 € (soit 176 x 35).
10) Autorisation de créer un poste de secrétaire pour un temps complémentaire de 9 heures :
 - création du poste
 - nomination
11) Autorisation d'embaucher un jeune en contrat d'avenir
12) Autorisation d'embaucher Mr Christophe Tolsau
13) Autorisation de créer un poste d'Adjoint technique principal 2° classe
14) Autorisation de nommer un employé municipal Adjoint technique principal 2° classe

15) Autorisation de supprimer un poste d'Adjoint technique 1° classe
16) Autorisation de demander une réserve parlementaire de 1 000 € à Mme la Députée
17) Affectation de l'excédent de fonctionnement CCAS 2015

QUESTIONS DIVERSES

1) Situation de Mr Rémy Le Buan
2) Lettre au SMDEA
3) Récupération des bouchons de bouteilles
4) Verdun 1916 : forêt d'exception
5) CCAS
6) Balsamine de l'Himalaya
7) Ecobuage
8) Compteurs Lynky
9) Le PNR
10) Les forêts de Saurat
11) Cabane en osier

Le conseil municipal, unanime, adopte le nouvel ordre du jour.

1) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2015 :

A partir des tableaux distribués et les informations complémentaires fournies par les membres des commissions finances, Mme le Maire fait remarquer que la section fonctionnement fait apparaître un résultat positif de 208 787,29 €, en augmentation de 32 % par rapport à 2014. Cela s'explique d'abord par le souci permanent de tous de maîtriser ces dépenses de fonctionnement. Cela concerne en particulier les dépenses de combustibles, des fournitures administratives ; les frais d'entretien du matériel roulant se sont globalement bien élevés aux sommes prévues mais une partie a été enregistrée en investissement (et non en fonctionnement) car la réparation permettait de prolonger de manière conséquente la durée de vie du matériel. Les locations mobilières ont été très importantes ; il s'agit en particulier des engins utilisés pour les travaux sur les routes (Eychervidal, les Marres, Matet de Maury).
Les recettes de fonctionnement ont été légèrement plus importantes que prévu : c'est le cas des impôts et taxes (+ 23 617,73 €) et de la dotation de solidarité rurale (+ 9 000 €).
La section investissement fait apparaître un résultat positif de 38 240,12 €. Mais il ne faut pas trop vite s'en réjouir. Cet excédent est essentiellement lié au fait que les travaux prévus tant à Bourgaille que sur les routes ont été repoussés à 2016 et non à des recettes supplémentaires : au contraire, en particulier, les subventions reçues ont été nettement plus faibles que celles attendues (- 26 000 €).
L'emprunt relais contracté en attendant le versement des subventions promises gonfle les recettes mais va être remboursé prochainement.
Globalement, l'excédent s'élève à + 247 027,41 €. Mme le maire ne prend pas part au vote et quitte la salle. Mr Pialat soumet au vote le compte administratif communal 2015.

POUR : 14 **CONTRE : 0** **ABST : 0**

2) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNAL DU RECEVEUR 2015 :

Mr Pialat soumet au vote le compte de gestion communal du receveur conforme au compte administratif de la commune. Mme le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle.

POUR : 14 **CONTRE : 0** **ABST : 0**

3) <u>APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2015</u> :

Mme Clotilde Sarrailler arrive à 21H.
A partir des tableaux distribués, Mme le Maire indique que la section fonctionnement fait apparaître un solde positif de 5 301,00 €.
Elle fait remarquer que les demandes d'aide ont été sensiblement les mêmes qu'en 2014.
Mme le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle.
Mr Pialat soumet au vote le compte administratif CCAS 2015.

POUR : 14 **CONTRE : 0** **ABST : 0**

4) <u>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION CCAS DU RECEVEUR 2015</u> :

Mr Pialat soumet au vote le compte de gestion CCAS 2015 du receveur conforme au compte administratif CCAS.
Mme le Maire ne participe pas au vote et quitte la salle.

POUR : 14 **CONTRE : 0** **ABST : 0**

5) <u>AFFECTATION DE L'EXCEDENT DES COMPTES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE 2015</u> :

L'excédent de fonctionnement global 2015 (+ 208 787,29 €) sera affecté en recettes d'investissement 2016 et mis en réserve (c/1068). Il permettra ainsi le financement d'une partie des investissements 2016. Mme le Maire soumet la proposition au vote

POUR : 15 **CONTRE : 0** **ABST : 0**

6) <u>AFFECTATION DE L'EXCEDENT DES COMPTES D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE 2015</u> :

L'excédent d'investissement global 2015 (+ 38 240,12 €) viendra en diminution des pertes antérieures d'investissement (soit 92 087,50 €).
Mme le Maire soumet la proposition au vote.

POUR : 15 **CONTRE : 0** **ABST : 0**

7) <u>AUTORISATION DE PARTICIPER AU FINANCEMENT DU FONDS UNIQUE HABITAT (FUH)</u> :

Mme le Maire rappelle que le FUH répond aux difficultés rencontrées par des personnes dans le domaine du logement (paiement des loyers, factures de chauffage…) et que des Sauratois ont pu en bénéficier.
Elle indique que le Conseil Départemental a sollicité une contribution de financement au dispositif FUH de 1 309 € et propose de verser cette somme.

POUR : 15 **CONTRE : 0** **ABST : 0**

8) AUTORISATION DE PAYER L'INDEMNITE DU PERCEPTEUR :

Mme le Maire indique qu'elle sollicite régulièrement le comptable du Trésor pour des conseils, et analyses financières.
Elle rappelle que le montant de l'indemnité de conseil allouée au percepteur est obligatoire et demande au conseil municipal de l'autoriser à lui verser 413,35 €.

POUR : 12 **CONTRE : 1** **ABST : 2**

9) AUTORISATION DE VENDRE LA PARCELLE CADASTREE SECTION D N° 3245 D'UNE SURFACE DE 176 M2 AU PRIX DE 6 160 € (SOIT 176 X 35) :

Mme le Maire indique qu'un jeune couple a souhaité acquérir une parcelle (communale) cadastrée D 3245 en même temps que la parcelle voisine appartenant à une Sauratoise afin d'y construire une maison.
Elle propose au conseil municipal d'accepter sa demande et de lui demander de payer la parcelle 6 160 € (soit 176 m2 à 35 € le m2).

POUR : 15 **CONTRE : 0** **ABST : 0**

10) AUTORISATION DE CRÉER UN POSTE DE SECRETAIRE POUR UN TEMPS COMPLEMENTAIRE DE NEUF HEURES :

a) CREATION DU POSTE :

Mme le Maire rappelle que le travail de secrétaire à la mairie de Saurat ne peut être réalisé par une seule personne et que pour cela elle avait engagé en CDD une secrétaire supplémentaire pour faire face aux incessants accroissements d'activité.
Ce travail avait été confié à Mle Anne Martinez qui a déjà bénéficié de six renouvellements de son contrat annuel de secrétaire et qu'il n'est plus autorisé de lui proposer un nouveau CDD.
Mme le Maire propose de créer un emploi de droit privé sur un poste contractuel de secrétaire avec inscription dans ce contrat que l'horaire convenu aujourd'hui, à savoir neuf heures hebdomadaires, pourra être modulé en fonction du travail à réaliser ; elle précise qu'elle attirera l'attention de la signataire du contrat sur les risques de transfert de compétences des petites communes vers les interco, et surtout vers la communauté d'agglo qui pourront diminuer considérablement le travail de secrétariat à la mairie et rendre ce poste de neuf heures inutile ; dès lors, la signataire bénéficierait d'un licenciement économique.
Le conseil municipal, ouï l'exposé, vote :

POUR : 11 **CONTRE : 3** **ABST : 1**

b) NOMINATION :

Mme le Maire rappelle que Mle Anne Martinez travaille depuis plus de sept ans à la mairie ; elle possède les qualifications initiales nécessaires (elle est titulaire d'un BTS de secrétaire trilingue en particulier) ; elle a depuis sept ans acquis une expérience professionnelle réelle : elle est toujours très disponible.
Mme le Maire propose donc au conseil municipal de signer avec Mle Anne Martinez ce CDI de droit privé sur l'horaire convenu aujourd'hui (neuf heures hebdomadaires) qui sera modulable en fonction du travail à réaliser.

POUR : 10 **CONTRE : 3** **ABST : 2**

11) AUTORISATION D'EMBAUCHER UN JEUNE EN CONTRAT D'AVENIR :

Mme le Maire indique que le contrat d'avenir signé avec Mr Rémy le Buan se termine le 31 juillet 2016.
Il ne peut pas bénéficier d'un nouveau contrat d'avenir.
Elle a participé à une réunion à Toulouse sur le thème des contrats d'avenir où il a été clairement réaffirmé l'intérêt de tels contrats qui permettent :

- de réinsérer un jeune un peu à la déroute dans le monde du travail,
- de lui donner une activité pendant trois ans à inscrire sur son curriculum-vitae,
- de lui donner des atouts réels en l'inscrivant à des formations utiles à inscrire dans son futur CV qui complèteront les formations internes dispensées par nos ouvriers.

Elle indique qu'une telle embauche est encore possible en 2016 et que c'est avant tout un acte social en direction d'un jeune Sauratois ou d'un jeune proche de Saurat.
Elle propose au conseil municipal de l'autoriser à signer un nouveau contrat d'avenir.

POUR : 15 **CONTRE : 0** **ABST : 0**

12) AUTORISATION D'EMBAUCHER MR CHRISTOPHE TOLSAU :

Mme le Maire rappelle que Mr Christophe Tolsau travaille à la mairie depuis 2003. Il a bénéficié de différents contrats aidés (CES…). Il ne peut plus maintenant bénéficier d'un nouveau contrat aidé. La question est donc de savoir si on peut lui proposer un contrat CDI de droit privé.
Il est certain que du fait de son handicap, il devrait toujours travailler en binôme. Mais, vu l'effectif des agents communaux, et les nombreux travaux à effectuer, il a le plus souvent été nécessaire de lui confier à lui seul l'entretien des caniveaux, des places, des WC publics, l'arrosage des fleurs…
Mr Lagarde remarque que Christophe n'est pas toujours discipliné, ni obéissant et que, lorsqu'on le met en binôme, il se vexe facilement et part se cacher.
Plusieurs conseillers rappellent la nécessité de faire des économies et en particulier de limiter les charges de personnel. Mr Andrieux demande s'il n'y a pas d'autre poste comptable que sur le poste personnel qu'on pourrait faire des économies.
Madame le Maire propose cependant au conseil municipal d'embaucher Mr Christophe Tolsau en CDI et demande à Mme Clotilde Sarrailler d'aider Christophe à trouver une autre activité en cas de vote défavorable.

POUR : 2 **CONTRE : 10** **ABST : 3**

13) AUTORISATION DE CRÉER UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2° CLASSE :

Afin de promouvoir l'avancement de grade d'un employé municipal, Mme le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste d'Adjoint technique principal 2° classe à temps complet.

POUR : 15 **CONTRE : 0** **ABST : 0**

14) AUTORISATION DE NOMMER UN EMPLOYE MUNICIPAL ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2° CLASSE :

Mme le Maire indique que Mr Jean-Marc Marrot est inscrit sur le tableau annuel d'avancement de grades proposé par le Centre de gestion et que la qualité du travail qu'il accomplit légitime cette promotion.
Elle propose de le nommer au grade d'Adjoint technique principal 2° classe à partir du 01/01/2016.

POUR : 15 **CONTRE : 0** **ABST : 0**

15) AUTORISATION DE SUPPRIMER UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 1° CLASSE :

Mme le Maire propose au conseil municipal de supprimer le poste d'Adjoint technique 1° classe devenu inutile du fait de l'avancement en grade de l'agent qui exerçait cette fonction.

POUR : 15 **CONTRE : 0** **ABST : 0**

16) AUTORISATION DE DEMANDER UNE RESERVE PARLEMENTAIRE DE 1 000 € A MME LA DEPUTEE :

Mme le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à demander 1 000 € sur la réserve parlementaire à Mme la Députée.

POUR : 15 **CONTRE : 0** **ABST : 0**

17) AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CCAS 2015 :

L'excédent de fonctionnement du CCAS 2015 (+ 5 301,00 €) est affecté en recettes de fonctionnement pour 2016.
Mme le Maire soumet la proposition au vote.

POUR : 15 **CONTRE : 0** **ABST : 0**

QUESTIONS DIVERSES

1 – **Situation de Mr Rémy le Buan** :
Le contrat d'avenir de Mr Rémy le Buan se termine le 31 juillet 2016.
La commune n'a pas les moyens d'embaucher un nouvel agent.

2 – **Lettre au SMDEA** :
Une lettre a été adressée au Directeur du SMDEA :
- pour demander d'accélérer les travaux d'exploitation de la source de Septfonds,
- pour définir le schéma d'adduction d'eau potable et d'assainissement.

3 – **Récupération des bouchons de bouteilles** :
Afin de réduire les déchets, un bac sera placé devant l'école pour récupérer les bouchons des bouteilles plastique.

4 - **Verdun 1916 : forêt d'exception** :
Le conseil municipal a choisi de ne pas faire un don pour sauvegarder la mémoire du champ de bataille de Verdun.

5 – **CCAS** :
En janvier 2015, le CCAS avait soutenu « Charlie Hebdo » en souscrivant un abonnement.
Le renouvellement de cet abonnement sera étudié lors de la prochaine réunion du CCAS.

6 - **Balsamine de l'Himalaya** :
Tout le long de la vallée du Saurat, à l'intérieur du PNR, la balsamine de l'Himalaya, plante invasive, continue sa progression. Elle ne laisse la place à aucune autre espèce et son système racinaire dégrade les berges et perturbe en conséquence la rivière.

Mme le Maire va demander à Mme la Préfète de prendre des mesures efficaces répressives ou incitatives pour en particulier obliger les propriétaires fonciers à lutter contre cette plante.

7 - **Ecobuage** :
Mr Fernand Cuminetti fait un compte-rendu de la réunion du 3 mars 2016 « Ecobuage – Brûlage dirigé ».
Dès 2016, des CLE (Cellules Locales d'Ecobuage) seront mises en place avec l'appui de la cellule départementale « Brûlage dirigé » pour que les brûlages soient réalisés en toute sécurité.

8 – **Compteur Linky** :
Le conseil municipal se donne un mois supplémentaire pour étudier l'opportunité d'accepter ou de refuser l'implantation des compteurs Linky.

9 – **Le PNR** :
Les élus ont rencontré à la mairie le Président et le Directeur du PNR venus confirmer leur soutien au classement en site paysager des quiés de Calamès, du Sédour et de Montorgueil. Ils proposent différents types de classements qui incluraient toute ou partie de la vallée de Saurat depuis le Col de Port.

10 – **Les forêts de Saurat** :
Mme Elodie Roulier, chargée de mission forêt-filière bois au PNR a terminé l'étude des forêts Sauratoises, a bien avancé la cartographie correspondante.
Elle animera une réunion publique le lundi 25 avril 2016 à 18H à la Maïsou d'Amount où elle exposera tout son travail.

11 – **Cabane en osier** :
Mr Pialat demande de décider si on réhabilite la cabane en osier installée dans le parc face à la mairie.

La séance du conseil municipal est close à 22H45.